

Mardi 14 décembre 2021
clique elle est super belle!!)

Retrouve la version PDF ici (allez

LE MOT DU ~~JEUDI~~ MARDI (Hein ?? Quoi ?? Incroyable !!)

Protocole sanitaire et loi Rilhac : un petit mot pour deux grands maux

« On en a gros ! »

Protocole sanitaire 1^{er} degré : De nouvelles atteintes à nos conditions de travail.



Jean-Michel ! On en a gros !

Jeudi 25 novembre Blanquer claironnait dans les médias que les classes avec un cas COVID confirmé ne fermerait plus pendant 7 jours mais que les élèves pourraient revenir en classe après un test PCR négatif. Cette modification du protocole sanitaire est arrivé dans nos écoles le lundi 29 novembre dans la matinée où le recteur donnait pour consignes :

« - les élèves présentant les résultats d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) peuvent poursuivre les apprentissages en présentiel ;
- les élèves testés positifs sont isolés à leur domicile pour une durée de dix jours et poursuivent, lorsque leur état de santé le permet, leurs apprentissages à la maison ;
- les élèves qui ne présentent pas de test négatif poursuivent leurs apprentissages à la maison pendant sept jours.»

Pour les classes concernées par les non-fermetures, cela se traduit par un accueil d'un nombre variable d'élèves d'un jour à l'autre sans que cela ne soit anticipable, en fonction des résultats des tests PCR des élèves. Aussi, cette décision hors sol vient ajouter de l'insécurité au travail pour les personnels enseignant-es, pour les ATSEM, les AESH en les plaçant face à des conflits éthiques invivables. **C'est un facteur de risque psycho-social bien identifié dans le rapport Gollac-Bodier, rapport qui fait référence en matière de risques psychosociaux.** Les élèves revenant au compte goutte au fil des résultats de leur test, les enseignant-es sont sommé-es de faire classe à la fois aux élèves présent-es et aux élèves resté-es à la maison. **Cette double tâche induit une surcharge mentale et une exigence de travail intenable, synonyme d'une dégradation caractéristique des conditions de travail des personnels, encore un facteur de risque psycho-social démontré par le rapport Gollac-Bodier.**

Le ministre ne connaît rien au métier d'enseignant-e. Pour faire face à cette crise sanitaire dans les écoles, SUD éducation réclame depuis le début un recrutement massif. Ce n'est pas aux enseignant-es de pallier à cette politique de suppression de postes.

Par ailleurs, sur le plan sanitaire, le fait de "recommander fortement un nouveau dépistage au bout de 7 jours, sans qu'il soit obligatoire pour la poursuite ou la reprise des cours en présentiel" implique que les enfants peuvent revenir en classe alors qu'ils sont en période d'incubation. C'est inefficace pour "casser la chaîne de transmission" et expose une nouvelle fois les personnels au risque COVID.

Le ministre, le recteur et tout le reste de la chaîne hiérarchique ne prennent pas leurs responsabilités. Les consignes restent floues et contradictoires obligeant les personnels à faire face à l'incompréhension des parents et arbitrer seuls les situations conflictuelles qui ne manquent pas de se présenter au portail le matin. Les enseignant-es sont dès lors quotidiennement amenés à devoir surmonter des exigences émotionnelles qu'ils et elles doivent cacher, tiraillé-es entre la réalité des familles sur le terrain et les instructions ministérielles. **Les enseignant-es sont donc exposé-es une troisième fois à un facteur de risque psycho-social fort démontré par le rapport Gollac-Bodier.**

L'injonction du ministre, puis du recteur à mettre en œuvre pour les enseignant-es la poursuite des apprentissages en présentiel et en distanciel, sur toute la période d'éviction, est une énième marque de mépris du travail fourni par les équipes d'écoles (ATSEM, AESH, enseignant-es). Les écoles se retrouvent dans une situation où les classes ne sont pas vraiment fermées

mais pas vraiment ouvertes non plus. En imposant insidieusement cette double tâche, la hiérarchie dégrade sciemment une nouvelle fois nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage des élèves.

Ne soyons pas dupes, nous sommes passés de 400 démissions d'enseignant-es en 2012-2013 à 1648 démissions en 2020-2021 ! (source : Le Monde et source ministérielle)

Mais il importe plus au ministre Blanquer d'avoir un affichage médiatique que de se pencher sur les réels besoins des équipes et des élèves.

Trop, c'est trop ! On ne peut plus continuer comme ça !

Face à l'irresponsabilité ministérielle, SUD éducation 49 donne pour consigne **de ne pas faire de double travail : à partir du moment où un-e élève est présent-e dans la classe, il n'y a pas lieu de faire de distanciel.**

SUD éducation 49 invite les collègues, à chaque fois qu'un cas COVID est confirmé dans une classe, **à se réunir en équipe pour décider collectivement de la communication aux familles.**

Enfin, SUD éducation 49 revendique l'application du protocole initial : **fermeture de la classe pendant 7 jours dès le premier cas COVID positif !**

Pour imprimer et diffuser largement le tract de SUD Éducation 49 sur la question vous pouvez cliquer ICI où LÀ

STOP Loi Rilhac : Alerte et décryptage

L'autorité fonctionnelle, une hiérarchie qui ne dit pas son nom



Alors que le ministère de l'Éducation Nationale continue de jouer avec notre sécurité en montrant son incapacité chronique à mettre en place un protocole efficace de lutte contre le COVID, Jean-Michel Blanquer n'oublie pas ses racines ultra-libérales. Alors que l'émoi causé par le suicide de Christine Renon pouvait laisser espérer une prise de conscience sur la maltraitance institutionnelle des directeurs et directrices d'école, il continue de mettre en place une école à l'opposé des besoins de la profession et à laquelle SUD Éducation 49 s'oppose fermement.

A ce jour la loi Rilhac est toujours en instance de validation. Une fois cette loi appliquée, elle permettra l'instauration d'une véritable hiérarchie entre les directeur-rices et les enseignantes du premier degré dans la droite ligne des annonces d'Emmanuel Macron à Marseille.

IL EST ENCORE TEMPS DE FAIRE ENTENDRE NOTRE REFUS DE LA DESTRUCTION DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION ! En 1987, 2007, 2011 et 2019, les tentatives de créer un statut hiérarchique ont été abandonnées suite aux fortes mobilisations de toute la profession.

SUD éducation 49 travaille à la construction d'un front intersyndical départemental pour engager la lutte qui sera nécessaire. C'est dans cette perspective que nous avons co-rédigé le tract intersyndical à imprimer et diffuser auprès des collègues..

Alors, bien sûr, en cette période, nous sommes toutes et tous lessivé-es mais nous engageons l'ensemble des conseils des maîtres et maîtresses à rédiger des motions dans lesquelles les équipes pédagogiques s'opposent à la disparition de la gestion collégiale des écoles. Rien de plus simple, il suffit de se rendre sur le site stop-loi-rilhac.org et de compléter le formulaire idoine en y intégrant sa motion. N'oubliez pas d'en adresser une copie aux organisations syndicales signataires et de la communiquer au sein des conseils d'école.

DÉFENDONS LE TRAVAIL D'ÉQUIPE ET LA DÉMOCRATIE À L'ÉCOLE !

RETROUVE TOUS LES ÉLÉMENTS DE MOBILISATION CONTRE LA LOI RILHAC :

TÉLÉCHARGE LE TRACT INTERSYNDICAL

DÉPOSE TA MOTION SUR STOP-LOI-RILHAC.ORG



Pour nous contacter :

- par mail contact@sudeducation49.org
- par téléphone 02-41-43-19-07 (le jeudi)

Pour (ré)adhérer:

- <https://sudeducation49.org/spip.php?article8>

Guillaume « Groncheux », Esther « Bio, ça marche bien », Anatole Strapontin maître Je(u)di, co-bureaucrates du jeudi

Si vous souhaitez vous désabonner de la liste, utilisez l'application <http://desabonnement.ac-nantes.fr>

ATTENTION : ce lien n'est plus cliquable pour des raisons de compatibilité, copiez-le dans votre navigateur.